

## Conseil communal du 30 novembre 2017

### Interpellation citoyenne « Saint-Gilles », commune hospitalière »

**Mme Eva Debaix** : J'ai l'honneur de m'exprimer ce jour au nom d'un collectif regroupant de nombreux citoyens et citoyennes et associations actifs dans la défense des droits fondamentaux des migrants à Saint-Gilles.

Notre action aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une large campagne menée à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles intitulée « Communes hospitalières ». Plus de neuf communes, dont Liège ce lundi, se sont déjà engagées et une douzaine ont été interpellées.

Les citoyens de Saint-Gilles, particulièrement heurtés par la situation de pauvreté et d'inégalité des chances, en particulier des migrants, souhaitent que leur commune s'engage résolument dans la défense des droits humains quels que soient la nationalité ou le statut, et construise un avenir commun dans lequel tous les habitants de Saint-Gilles ont leur place.

Nous savons que les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont fédérales, que l'intégration est une compétence régionale, néanmoins les collectivités locales sont un acteur clé de l'accueil, de l'hospitalité et du respect du droit des migrants. Elles peuvent donc créer un cadre qui permette de sensibiliser les populations et d'améliorer l'accueil et le séjour des migrants qui résident sur leur territoire. Les migrants quel que soit leur statut de séjour – demandeurs d'asile, réfugiés ou sans papiers – doivent être considérés comme des citoyens à part entière.

Nous sommes conscients que la commune de Saint-Gilles soutient et valorise sa diversité culturelle, son tissu associatif et cherche des solutions fondées sur l'égalité des droits. C'est pourquoi nous pensons qu'une motion forte qui envoie un message fort tant à la population qu'à l'extérieur permet de construire le mieux vivre ensemble, de donner une vie plus digne aux migrants de Saint-Gilles et de refuser le repli sur soi.

Nous avons organisé nos demandes selon deux grands axes : d'une part, la sensibilisation et, d'autre part, l'amélioration de l'accueil.

Plutôt que de lire la liste exhaustive des engagements que nous vous demandons de prendre, nous allons en épingle certains plus particulièrement.

Pour ce qui est de la sensibilisation de la population de Saint-Gilles aux migrations et à l'accueil de l'autre, nous demandons :

– de sensibiliser et favoriser la formation des fonctionnaires du service de l'État civil et de la Population, ainsi que des agents de quartier, aux droits des étrangers, à la diversité et au respect de l'autre ;

– de soutenir les initiatives citoyennes, les bénévoles et les associations venant en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune ;

– d'organiser une fête communale large et participative sous le signe de l'hospitalité et de la rencontre pour faire connaître les engagements de la commune, par exemple lors de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre – si ce n'est pas cette année, ce n'est pas grave ;

– d'informer les entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail et de soutenir les entrepreneurs de PME, migrants et belges ;

– de sensibiliser les propriétaires de biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement, ainsi qu'à l'intérêt des agences immobilières sociales et de l'asbl Communa qui soutient les baux précaires.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'accueil et du séjour des migrants dans le respect des droits humains, nous demandons :

– un accueil administratif de qualité pour les étrangers résidant dans la commune et pour les nouveaux arrivants.

En ce qui concerne l'accueil, il s'agit de maintenir des guichets, des fonctionnaires et des plages horaires en suffisance de manière à faciliter l'accès à toute la population qu'elle soit belge, européenne ou extra-européenne.

En ce qui concerne l'information, il s'agit de communiquer une information correcte et spontanée – ce qui est très important – sur les procédures de séjour, de mariage et/ou de cohabitation légale, de regroupement familial, d'accès à la nationalité, sur les services existants au sein de la commune et de s'assurer que les étrangers comprennent les procédures.

Nous demandons aussi que la commune, à l'approche des élections communales, s'engage de manière volontariste pour éviter le déficit démocratique actuel ; qu'elle s'engage à informer tous les étrangers sur la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales, et ce par le biais des associations locales, des guichets, du bulletin communal, et qu'elle prenne également l'initiative d'envoyer un courrier aux personnes concernées.

Nous demandons de faciliter l'utilisation de l'interprétariat social pour les fonctionnaires de l'état civil, de mettre en place un médiateur compétent en matière de droits

des étrangers qui peut intervenir en cas de difficultés, comme cela existe déjà à Ixelles et à Schaerbeek, et d'informer la population sur leur droit à y recourir.

Pour ce qui est des procédures et des droits, nous demandons :

- de veiller au respect des délais légaux fixés pour les enquêtes de résidence, les inscriptions au sein de la commune, la transmission des dossiers ;
- d'appliquer la gratuité sur les documents non soumis à une taxe fédérale ;
- de respecter les compétences communales et de ne pas exiger de conditions supplémentaires non prévues par la loi ;
- d'être vigilant sur les procédures de radiation et de faciliter la procédure de réinscription par la commune ;
- de respecter le droit à la vie privée et familiale lors de l'enregistrement des déclarations de mariage, de cohabitation et de reconnaissance de paternité. Il est vraiment important de ne pas systématiser la suspicion.

Pour ce qui est du soutien à l'intégration du migrant, nous demandons :

- de systématiser l'orientation vers les cours de français langue étrangère ;
- de soutenir davantage l'intégration socio-professionnelle des migrants et l'équivalence de leurs diplômes via les organismes communaux compétents ;
- de délivrer une information claire concernant la nationalité belge et de veiller à la bonne compréhension de la procédure par les intéressés.

Face aux situations dramatiques des sans-abri à Bruxelles, qu'ils soient migrants ou pas, les taxes perçues par la commune sur les bâtiments vides montrent qu'il existe des possibilités de logements dignes pour des personnes n'ayant aucune autre solution.

Pour ce qui est de l'accueil spécifique des demandeurs d'asile et des réfugiés, nous souhaiterions que l'Initiative locale d'accueil (ILA) puisse perdurer sur Saint-Gilles. La location du bâtiment abritant l'ILA arrive à terme et, faute de nouveau bâtiment, le projet reste en suspens. Nous insistons sur l'importance de trouver un nouveau bâtiment qui permette de faire perdurer l'ILA.

Nous demandons aussi de favoriser l'intégration scolaire des enfants réfugiés et des mineurs non accompagnés (MENA).

Nous demandons de maintenir une attention particulière pour les enfants, entre autres via le CEMO qui fait un travail de qualité.

Pour ce qui est du respect des droits fondamentaux des personnes sans papiers, au niveau du logement, il s'agit de :

- soutenir les éventuelles initiatives d'hébergement des personnes avec ou sans papiers présentes sur le territoire communal ou, le cas échéant, de trouver une alternative de logement de moyen à long terme pour les occupants ;

- garantir l'accès aux hébergements d'urgence y compris aux personnes sans papiers et aux familles ;

- utiliser l'ordonnance régionale de réquisition des bâtiments vides privés qui a déjà été utilisée cet été par le bourgmestre d'Etterbeek et en septembre par celui de la Ville de Bruxelles dans le cadre du besoin de logements des sans-papiers structurés en collectifs.

Au niveau de l'information, nous demandons :

- de délivrer une information claire et précise sur leurs droits pour l'aide médicale urgente, les demandes de régularisation, la scolarité des enfants ;

- de communiquer rapidement au principal intéressé les informations venant de l'Office des étrangers ;

- de prendre en charge les informations auprès de l'Office des étrangers concernant l'état d'avancement du dossier pour éviter des frais excessifs d'avocat ;

- d'établir un suivi de la personne ayant fait une demande de régularisation afin de l'épauler dans ses démarches administratives.

En ce qui concerne la santé et la scolarité, nous demandons :

- de maintenir un accès de qualité pour la carte d'aide médicale d'urgence comme cela se fait actuellement ;

- de continuer à soutenir une couverture importante des soins octroyés par la carte d'aide médicale d'urgence ;

- de maintenir la prise en charge de la première consultation médicale ;

- de maintenir l'accès à la culture et aux sports en facilitant l'inscription des sans-papiers dans les centres sportifs et les bibliothèques de la commune ;

- de permettre aux jeunes scolarisés sans papiers qui atteignent l'âge de 18 ans en cours de scolarité de terminer le cycle entamé et de voir leurs diplômes homologués.

En ce qui concerne les arrestations, nous demandons :

– de bien préciser les motifs de convocation dans les courriers adressés par la commune aux sans papiers, comme le rappelle la Cour européenne des droits de l’homme dans l’arrêt Conka contre la Belgique en 2002 ;

– de respecter l’article 15 de la Constitution qui stipule le principe d’inviolabilité du domicile en ne procédant à aucune arrestation au domicile d’une personne sans papiers sans mandat du juge et d’éviter de recourir à des ruses qui viseraient à contourner le principe fondamental de l’inviolabilité du domicile ;

– de faire primer le statut de victime lors du dépôt d’une plainte par une personne sans papiers, par exemple, à l’encontre d’un patron abuseur ou dans le cadre de violences conjugales, de menaces, etc.. Cela permettrait de construire une police de proximité dans laquelle tout citoyen a confiance pour dénoncer des infractions ;

– de ne pas fonder les opérations de contrôle d’identité sur la base d’un profilage ethnique, ce qu’on appelle le « délit de faciès » ;

– de ne pas permettre à la police communale sur ordre de l’Office des étrangers de procéder à l’arrestation de personne ayant fait la demande de regroupement familial, et de bien respecter la non-arrestation de personnes se trouvant en procédure de regroupement familial et/ou ayant un ou des enfants résidant sur le territoire communal.

Voilà la liste de ce que nous avons épinglé dans la motion que nous avons déposée. Nous demandons bien sûr des engagements sur l’ensemble des points figurant sur la version papier.

Notre interpellation demande de nombreux engagements très clairs. Elle est soutenue par de multiples organisations et citoyens.

À Saint-Gilles, nous n’avons pas peur. Les étrangers sont les bienvenus, les migrants, c’est nous aussi. L’immigration, c’est l’histoire de Saint-Gilles, qui a été et est toujours construite par les migrants.

Vivre ensemble avec des droits égaux pour tous est l’avenir que nous voulons. Le vote d’une motion forte est un magnifique moyen de concrétiser l’engagement depuis toujours d’une commune multiculturelle.

*(Applaudissements nourris)*

**M. le président** : La parole est à M. le bourgmestre Charles Picqué.

**M. Charles Picqué, bourgmestre** : Nous ne sommes évidemment pas insensibles aux situations que vous avez décrites.

Avant de répondre plus précisément à certains points très concrets que vous avez soulevés dans votre interprétation, je pense qu'il faut s'entendre sur certaines situations qui sont parfois fort différentes, vous l'avez dit vous-même,. Les migrants, dont on parle beaucoup, ne sont pas toujours des personnes qui souhaitent s'installer en Belgique. On l'a constaté lors de certaines occupations, notamment à la gare du Midi. En revanche, il y a des personnes, souvent en séjour illégal, qui souhaitent s'installer durablement en Belgique. Les réponses ne sont évidemment pas les mêmes.

Dans le premier cas, nous sommes en général dans l'aide d'urgence pour des personnes qui sont sur le territoire pour une durée limitée et dont l'objectif est souvent de rejoindre la Grande-Bretagne, vous le savez.

Dans le second cas, quand il s'agit de personnes qui souhaitent s'installer ici, il y a encore plusieurs situations. Certains quittent leur pays pour des raisons économiques, d'autres pour des raisons politiques et d'autres encore fuient des zones de guerre.

Comme vous l'avez reconnu, Saint-Gilles a été dans les faits une commune hospitalière et a utilisé différents leviers que ce soit au niveau social, au niveau de l'enseignement, de la cohésion sociale, de l'accueil en général et dans le cadre des démarches administratives.

Il y a évidemment des balises à respecter. Je parle en vertu des compétences qui sont les miennes, c'est-à-dire notamment l'état civil. Il faut assurer l'application de la législation en vigueur, qui n'est pas de notre ressort, comme vous le savez.

Si le pouvoir fédéral, seul compétent en la matière, estime qu'une personne ne respecte pas les conditions fixées par le législateur pour s'installer en Belgique, les communes n'ont strictement aucun pouvoir de s'opposer à des injonctions prises au niveau fédéral. Elles jouent en fait le rôle de boîte aux lettres dans certains cas, et elles sont obligées de communiquer au demandeur des décisions qu'elles n'ont pas prises. On a souvent le cas et je salue d'ailleurs le service de l'État civil qui prend soin d'informer dans un souci de sérénité les mesures qui sont parfois prises par le gouvernement fédéral.

Deux des fondements de notre pratique du droit administratif, c'est l'égalité et l'impartialité. Tant les Belges que les étrangers sont reçus aux mêmes plages horaires, avec ou sans rendez-vous. Notre département Démographie est composé de neuf personnes, affectées à l'État civil. Il y en a quinze au service des Étrangers et dix-neuf, à la Population.

Ces fonctionnaires suivent des formations régulières à l'Office des étrangers et on a plutôt des retours positifs des administrés mais aussi de l'audit annuel réalisé par l'Office des étrangers. J'ai moi-même rencontré les membres qui effectuent cet audit il y a deux ans. Les procédures de délivrance classiques sont assorties de toutes les informations. Le service communal Justice de proximité peut aussi faire office de médiateur et travaille également en collaboration avec le département Démographie de la commune. Quant au respect des procédures et des lois, nous n'avons pas de remarques négatives, comme je viens de le souligner.

Les taxes communales sont identiques pour tous les citoyens et la gratuité est assurée pour certaines personnes, ces taxes étant prises en charge par le CPAS. Je suppose que M. Spinette reviendra sur ce point.

Les procédures de radiation sont appliquées avec vigilance mais ce sont des procédures qui valent pour tout le monde. Nos services n'exigent pas de conditions supplémentaires non prévues par la loi. Il faut que cela soit clair.

La reconnaissance des mariages est parfois problématique. Nos services ne sont pas en mesure de connaître toutes les lois des 147 pays d'origine. Or, dans le droit international privé, c'est la loi du pays d'accueil qui s'applique pour la forme mais c'est la loi du pays d'origine qui s'applique pour le fond. Ce n'est donc pas toujours simple. Nous sollicitons un certificat de coutume que la personne peut se procurer auprès de son ambassade ou de son consulat. Ce n'est pas toujours facile non plus. Mais, au regard de certaines situations personnelles – d'exil, par exemple, ou lorsque le pays ne fournit pas de certificat de coutume –, nous nous tournons vers des asbl spécialisées qui nous informent.

Toujours pour ce qui concerne les procédures de mariage ou de cohabitation légale, l'officier de l'État civil analyse les dossiers au cas par cas. Les dossiers sont analysés par une commission interne interdisciplinaire, regroupant le service de l'État civil, le service des Étrangers et le service juridique. La commission a donc une vision globale d'appréciation des situations internationales qui sont parfois complexes, et les dossiers ne sont pas portés par un fonctionnaire unique mais par un collège de fonctionnaires, ce qui a le mérite d'éviter l'arbitraire.

Il faut parfois, il est vrai, lutter contre des unions et reconnaissances de complaisance. Il ne faut pas se voiler la face cela existe, mais ces situations sont assez rares. En 2016, par exemple, on a compté dix refus de célébration de mariage contre 201 unions célébrées. On a constaté six refus d'acter une cohabitation légale contre 188 déclarations actées.

Nous devons aussi parfois examiner des dossiers liés à des problèmes de reconnaissance de paternité.

En ce qui concerne le coût de la délivrance des actes administratifs. On va présenter au budget 2018 une proposition qui vise à supprimer certaines taxes. Il y a donc une volonté de diminuer les coûts pour les habitants et, en outre, je vous l'ai dit, tout le monde est traité de la même manière.

En tant que bourgmestre, je n'ai pas beaucoup de pouvoir d'intervention, notamment par rapport aux arrestations de personnes en situation illégale, parce que c'est sur injonction du ministère de l'Intérieur. Nous n'avons pas dans ce domaine un pouvoir de contestation quelconque. Je suis aussi sensible que vous à des situations d'arrestation ou de contrôle qui se feraient dans des contextes qui peuvent heurter la dignité de la personne. Ceci étant, de mémoire de bourgmestre, je n'ai pas connu beaucoup de situations pareilles, de contrôle ou d'arrestation, notamment dans des écoles. Je me rappelle avoir connu un cas de ce type mais c'était il y a longtemps.

On fait pas mal de choses dans les écoles, dans les quartiers. On a le souci de stimuler les échanges entre gens issus d'horizons différents. Vous avez cité un certain nombre de choses : cohésion sociale, les fêtes de quartier, la place de Bethléem, etc.

Je vais passer la parole à M. Spinette qui va plutôt vous parler du volet social.

**M. Jean Spinette, conseiller communal – président du CPAS :** Comme la synthèse n'est pas mon fort, je commencerai par vous renvoyer au site du CPAS de Saint-Gilles et, en particulier, aux pages relatives à la coordination sociale.

Votre interpellation me permet de rendre hommage au travail effectué par les membres de la coordination sociale du CPAS de Saint-Gilles. C'est, pour nous, institutionnellement, une occasion de baisser les murs d'une institution publique pour travailler en réseau avec les services de première ligne et le monde associatif. Ils émettent de nombreuses recommandations qui sont traduites en note de politique générale de l'institution mais aussi, concrètement, dans l'information et l'évaluation des pratiques du CPAS.

Les membres actifs du groupe « migrations » sont Abraço, le CIFA (Centre interculturel de formation par l'action), le CFBI (Centre familial belgo-immigré), le Collectif Alpha, Hispano Belga, Lire et Écrire, la Mission locale et de Cohésion sociale, le Service juridique du CPAS, le Service Justice de Proximité du service de Prévention et le Service social de « Solidarité Socialiste ». Ce sont les membres les plus actifs mais ils sont rejoints régulièrement par de nombreux membres au fur et à mesure des réunions.



Ils viennent de publier une brochure spécifique, dont les autorités communales ont supervisé les contenus et contrôlé la précision des informations dispensées, à l'attention des publics dits migrants – nouvelle appellation relativement abusive qui désignent de nombreuses personnes d'origine étrangère, qu'elles soient demandeuses d'un asile sur le territoire ou pas. L'information contenue dans la brochure est assez large et valable pour tout nouveau Saint-Gillois mais avec une attention particulière pour les personnes dites étrangères. C'est la formulation choisie par la Coordination sociale.

En ce qui concerne la sensibilisation, thématique reprise dans votre interpellation, la plupart des outils développés le sont à destination des professionnels pour être dans la relation interpersonnelle avec les usagers dans le cadre des accompagnements que nous effectuons. Néanmoins, un certain nombre de campagnes de sensibilisation ont été réalisées avec les usagers eux-mêmes, dont des vidéos qui sont disponibles sur le site de la Coordination sociale, notamment sur la sensibilisation à la personne étrangère. Vous pouvez les utiliser. Une vidéo présentée lors de la Journée de la pauvreté traite spécifiquement des discriminations dont sont victimes les personnes d'origine étrangère ainsi que de l'image des étrangers véhiculée par les médias. C'est un très bel outil que je vous engage à diffuser.

En matière d'accueil, comme vous le savez, le CPAS tient des permanences, notamment sur rendez-vous.

En matière d'aide médicale urgente, une des spécificités particulièrement prégnantes en Région de Bruxelles-Capitale, le CPAS de Saint-Gilles tient à disposition, y compris sur son site internet, une traduction en 11 langues – mais on pourrait en prévoir davantage – de la procédure pour ouvrir le droit à l'aide médicale urgente.

Des informations sont dispensées très régulièrement sur les Bureaux d'accueil pour primo-arrivants à Bruxelles (BAPA). La Coordination sociale mais aussi des membres des équipes du CPAS ont des échanges réguliers avec les deux BAPA en région bruxelloise pour informer les personnes qui ont droit à cet accompagnement.

En ce qui concerne le soutien à l'intégration des migrants, on a lancé des programmes d'alphabétisation et de cours de français langue étrangère à destination de ce type de publics. En outre, au fil des années, s'est développé l'espace « ressources ». Dans ce cadre, les assistants sociaux vont aller chercher les publics les plus éloignés de l'insertion professionnelle mais surtout sociale pour faire un travail de re-mobilisation par la culture, par l'initiation. Il y a un travail de fond qui est dispensé à ces personnes, qu'elles aient un statut régulier ou irrégulier sur le territoire, pour peu qu'elles bénéficient d'une aide médicale ou d'un accompagnement particulier du CPAS.

En ce qui concerne l'insertion socio-professionnelle, on est particulièrement attentif à l'accompagnement pour les équivalences de diplômes, à l'accès au permis de travail et à la formation.

Dans cette perspective, nous avons un partenariat important avec le service Justice de proximité pour qu'un accompagnement soit fait en cette matière, pour que les gens non seulement fassent valoir leurs droits mais aussi rencontrent leurs devoirs. Dans les différentes analyses que nous avons faites avec la Coordination sociale, à la suite de l'étude réalisée par l'Observatoire du social et de la santé de Bruxelles-Capitale sur le non-recours aux droits, on a constaté qu'il existait aussi une tendance à ne pas remplir ses obligations. De nombreuses personnes étrangères installées sur notre territoire se voient sanctionnées parce qu'elles ignorent leurs obligations et leurs devoirs. Dans notre mission d'information, nous devons aussi bien expliquer comment remplir ses obligations pour ne pas être sanctionnés. Les membres de la Coordination travaillent donc beaucoup sur cette dimension.

Pour ce qui est des logements vides à Saint-Gilles, un travail important est effectué à travers les problématiques de sans-abrisme. Je tiens à votre disposition un certain nombre de brochures éditées dans le cadre du « Plan hiver », mais aussi avec le groupe de la Coordination sociale plus spécialisé dans ce domaine, qui réunit des opérateurs compétents au niveau régional, qui nous permettent d'établir un plan crédible de lutte contre le sans-abrisme sur notre territoire. Vous n'aurez pas manqué de constater qu'on a un accroissement de ce phénomène sur le territoire communal et la présence d'une gare internationale n'est pas sans conséquences. Le groupe « migrations » comme le groupe de lutte contre le sans-abrisme travaillent.

Nous sommes en contact permanent notamment avec Médecins du monde, avec le réseau des Infirmiers de rue, avec Diogène, avec un certain nombre d'opérateurs. Il est prévu très prochainement un partenariat avec Médecins du monde, comme nous l'avons fait en 2010 et 2011, lors de la dernière crise des réfugiés. Nous aurons probablement l'occasion de travailler sur le nouveau centre qui se développe à Bruxelles-Ville pour voir comment soutenir l'effort de Médecins du monde. De même, nous collaborerons dans le cadre de son action avec le Médibus, que Médecins du monde mène en partenariat avec Dune sur le quartier de la gare du Midi, en vue, entre autres, de réduire les risques pour les usagers de drogue.

À la suite de rencontres avec des gens du secteur, le CPAS a, en outre, décidé de développer un projet-pilote de maraude avec des travailleurs sociaux pour que les juristes du service de première ligne, qui accompagnent les éducateurs de rues du service de Prévention

de la commune, soient accompagnés aussi d'assistants sociaux pour que la délivrance de documents administratifs d'aide médicale urgente et de relais vers les adresses de référence soit effectuée bas seuil, dès la rue et pas seulement dans nos bâtiments, lors de permanences, parce que beaucoup parmi ces publics n'arrivent pas jusqu'à nous. On va donc les chercher là où ils se trouvent.

Par ailleurs, le CPAS n'opère pas de réquisitions de bâtiments vides. On a encore quelques exercices d'ajustement avec de nombreuses démarches effectuées par la commune en matière de taxations sur les immeubles abandonnés et de renvois vers des dispositifs, tels que la Régie foncière ou autres. Toutefois, nous avons renforcé l'action de l' AIS afin d'utiliser des étages ou des bâtiments laissés à l'abandon. Nous avons lancé des procédures de gestion publique pour demander si par hasard les propriétaires souhaitent l'accompagnement du CAFA, qui est la cavalerie légère du CPAS en matière d'accompagnement des propriétaires ou des locataires qui font l'objet soit d'exploitation, soit qui rencontrent des problèmes d'insalubrité dans leur logement. Nous faisons un travail de prévention et d'accompagnement pour nous assurer que les propriétaires rencontrent leurs obligations et les locataires également. On a fait quelques essais, on verra ce que ça va donner, pour convaincre un certain nombre de propriétaires de faire appel à l' AIS. Les démarches récemment entreprises par la commune de réduction du précompte immobilier vont également dans ce sens.

En ce qui concerne les MENA, le service Jeunesse du CPAS organise des formations et travaille justement à ce que l'ensemble des CPAS de la Région aient des formations spécifiques sur l'accompagnement des MENA pour qu'il y ait une meilleure prise de conscience dans les CPAS. Il existe une brochure sur le sujet.

Une brochure spécifique existe aussi pour l'accompagnement des parents, y compris en situation de migration pour bénéficier des aides en milieu scolaire ou parascolaire.

Le groupe GAAPI (Groupe d'action et de prévention de la précarité infantile), toujours lié à la Coordination sociale, qui s'occupe de la précarité infantile, a un focus spécifique sur la précarité des enfants de migrants.

Pour le reste, et par esprit de synthèse, je pense que l'on vous renverra soit vers le site soit vers une réponse plus exhaustive point par point des réalisations du CPAS. Je tiens à votre disposition un certain nombre de brochures.

**M. le président** : La parole est à M. Henderick.

**M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH :** Je voudrais d'abord saluer l'interpellation citoyenne, qui est parfaitement légitime dans le contexte actuel.

Je trouve les réponses du Collège et de M. Spinette très administratives. Ils ont présenté point par point ce qu'ils font, ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Face à une telle interpellation, il y a dans ces réponses quelque chose qui manque, quelque chose de profond, à savoir la dimension profondément humaine.

Les situations que connaissent les réfugiés et les migrants n'appellent pas seulement des réponses administratives, du type « vous avez droit à ceci, vous avez droit à cela », « des documents existent », « certains ont envie de s'installer ici, d'autres, non »...

En tant qu'être humain, lorsqu'on voit les situations de détresse dans lesquelles sont d'autres hommes, d'autres femmes, comme vous et moi, on ne s'interroge pas, monsieur le bourgmestre, sur la destination finale de leur transit, de leur voyage. La destination finale sera peut-être ici ou en Grande-Bretagne, comme vous le dites, ou encore ailleurs, mais ils passent par ici. La première chose que l'on doit faire n'est pas de leur demander où ils vont, mais c'est de leur tendre la main.

Comme vous le dites et comme vous l'avez dit, madame, Saint-Gilles a une tradition forte dans l'accueil des primo-arrivants, des personnes d'origine étrangère – européenne dans un premier temps, aujourd'hui d'origines diverses. Nous devons continuer à nous inscrire dans cette logique et pas offrir nos règlements administratifs. Nous devons essayer de travailler ensemble. Plusieurs propositions ont été faites, notamment de réquisitions d'immeubles, d'accompagnement et d'aides diverses. Nous avons le devoir de poursuivre notre tradition. Durant cent ans, cent cinquante ans, nous avons été une commune d'accueil des populations étrangères et nous devons continuer. Je ne peux que vous inviter à mettre ensemble autour d'une table tous les groupes confondus avec les associations pour voir ce que l'on peut faire et comment l'on peut inscrire notre commune dans une démarche d'hospitalité.

**M. le président :** La parole est à Mme Morenville.

**Mme Catherine Morenville, conseillère communale – cheffe de groupe Ecolo-Groen :** Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe Ecolo-Groen, vous dire un énorme merci. Merci de vous mobiliser ce soir mais aussi lors des moments de préparation pour cette interpellation et dans votre engagement quotidien auprès des migrants. Cette opération « Communes hospitalières » et aussi l'extraordinaire élan de solidarité que les sans-papiers du parc Maximilien ont suscité démontrent la dichotomie entre une certaine classe politique qui jette de l'huile sur le feu en usant et abusant de petites phrases populistes et une mobilisation

citoyenne spontanée qui va à rebours des sentiments colportés par certains sur les réseaux sociaux ou dans les commentaires au bas de certains articles.

Quand des citoyens se mobilisent pour défendre cette cause altruiste qui est de rendre notre commune hospitalière, cela nous pousse nous, politiques, à nous positionner et à utiliser nos compétences, monsieur le bourgmestre, certes locales mais néanmoins importantes pour soutenir les migrants.

Grâce à cette dynamique lancée par des femmes et des hommes, Saint-Gilles va pouvoir améliorer ses procédures pour rendre ses services plus accessibles et plus accueillants encore pour les migrants. Nous sommes en effet convaincus que le niveau communal permet de mener des politiques engagées et peut constituer un îlot de résistance à notre échelle aux effets de décisions injustes du gouvernement fédéral. Cette sensibilisation citoyenne du politique doit percoler pour rassembler toutes celles et tous ceux qui n'acceptent pas la politique migratoire meurtrière de la Belgique et de l'Europe, celle qui nous rend responsables des risques encourus par ces jeunes, ces hommes, ces femmes, des morts en Méditerranée et des résurgences de l'esclavage.

À l'heure où on laisse à leur sort à Bruxelles des centaines de sans-papiers qui, sans la mobilisation citoyenne, n'auraient aucun toit pour s'abriter, à l'heure où le gouvernement fédéral souhaite ouvrir des centres fermés pour les familles, contrôle les GSM et les ordinateurs des réfugiés, expulse les réfugiés soudanais, fixe des quotas d'arrestations, entretient un climat de suspicion ; à l'heure où les communes se renvoient la balle pour savoir qui va ouvrir un bâtiment sur son territoire, laissent opérer des rafles de sans-papiers sur leur territoire – on en a connu à Saint-Gilles il y a quelques années –, il est réconfortant de pouvoir compter sur votre mobilisation. Vous pouvez dès lors compter sur la nôtre pour porter vos revendications et compter sur notre collaboration pour la rédaction d'une motion « commune hospitalière ». Nous avons d'ailleurs prévu de nous rencontrer pour que l'on puisse adopter cette motion lors du prochain conseil communal.

Vos demandes sont concrètes et nombreuses. Nous y adhérons et en ajoutons quelques-unes. Sans vouloir être exhaustifs, nous songeons, par exemple, à la distribution par le service des Étrangers d'informations sur les Bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) accessibles à Bruxelles, à l'organisation de séances d'informations et de sensibilisation à destination des services communaux en contact avec les migrants, à l'organisation régulière, via les lieux culturels de la commune, d'événements visant à renforcer la sensibilisation sur la thématique des migrations, mais aussi à l'ouverture

d'espaces pour les artistes immigrés sans papiers – nombreux sur le territoire communal –, via – pourquoi pas ? – notre « parcours d'artistes ».

Nous pourrions aussi intégrer dans le règlement d'attribution des logements communaux la possibilité pour les personnes sans titre de séjour de s'inscrire sur la liste d'attente.

Nous pourrions renseigner sur le site internet communal un ensemble d'informations permettant aux habitants qui le souhaitent de contribuer à accueillir les migrants et les réfugiés, créant en quelque sorte une plate-forme saint-gilloise qui peut aller d'un simple coup de main à une invitation à un repas ou encore à un hébergement.

Nous plaçons par ailleurs pour que le conseil communal demande aux autorités belges compétentes et concernées de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés.

Nous demandons aussi au gouvernement fédéral la mise en place d'un centre d'accueil et d'orientation, et que nous nous déclarions solidaires des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés.

La tendance dans notre pays est depuis plusieurs années, depuis trop d'années, à l'adoption de mesures qui conditionnent, précarisent et limitent dans le temps le séjour des étrangers qu'ils soient demandeurs d'asile, réfugiés ou étrangers en séjour régulier. Nous ne voulons pas de cette politique migratoire-là. Et c'est cette politique migratoire que nous voulons remettre en question avec vous. Protéger les gens, pas les frontières.

**M. le président :** Comme l'a dit Mme Morenville, une motion sera votée au conseil communal du mois de décembre après consultation de tous les groupes politiques. Elle ira très certainement dans le sens de votre demande.

La parole est à M. Soil.

**M. Christophe Soil, conseiller communal – groupe PS :** Je pense qu'il est important de rappeler des principes forts, susceptibles, je l'espère, d'animer l'ensemble des groupes sur l'accueil des migrants, et de poser des gestes concrets. La décision prise par la commune de participer au financement de l'initiative de Bruxelles-Ville sur l'accueil est un geste concret, indépendamment de la mobilisation des militants sur cette problématique, qui montre que l'on prend des initiatives là où on peut et quand on peut pour aider les gens et c'est cela qui est le plus important.

**M. le président :** La parole est à Mme Debaix pour une réplique.

**Mme Eva Debaix** : Je conclurai par deux choses. En votant une motion « commune hospitalière », en plus de ce que Saint-Gilles fait déjà, la commune affirme et revendique cette hospitalité par rapport à un contexte politique qui est quelquefois fort déplaisant. D'autres sons de cloche sont nécessaires, il faut des contrepoints, des voix doivent se faire entendre pour que l'on ne pense pas que l'on est tous derrière un certain secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration. En l'occurrence, le mieux n'est pas l'ennemi du bien. Faire mieux que ce que Saint-Gilles fait déjà serait tout simplement génial.

*(Applaudissements nourris)*